



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux vidéo

Question écrite n° 77179

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le développement en Europe et particulièrement en France de la pratique des sports dits « virtuels » ou vidéo. Apparus avec le développement de jeux vidéos particulièrement réalistes et permettant un réel nivellement des joueurs, les sports virtuels comportent aujourd'hui, dans le monde, notamment en Asie et aux États-Unis, un nombre de plus en plus importants de joueurs professionnels. En France, il apparaît qu'une fédération d'associations ayant pour objet la pratique sportive du jeu vidéo, à travers, entre autres des simulations de football, s'est constituée et organise d'ores et déjà un championnat de France des clubs, ainsi qu'une coupe de France. Devant le développement d'une pratique conviviale des jeux vidéo, à l'opposé de l'image parfois associative qu'on leur associe souvent, il souhaiterait savoir s'il envisage une éventuelle reconnaissance de cette pratique par l'État.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77179

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2005, page 10118